

CAAPBulletin du Comité
des Artistes-AuteursPlasticiens
187 rue du Faubourg
Poissonnière 75009 Paris
Tél. : 01 48 78 32 52
mail : adv@paris-mail.com

l'info Noir/blanc 18

Rappel :
le téléphone du CAAP est
en permanence sur répondeur.
Laissez vos coordonnées,
nous vous rappellerons.

SOMMAIRE

- La politique
en faveur
des arts plastiques
- Le texte
de la conférence
de presse de
Catherine Trautmann
- **Commentaire**
page 1 à 3
- La présence
des artistes
au cœur
de l'institution
- **Liste des artistes
nommés
dans les instances
consultatives**
page 5
- **Une rose sans épines :**
la place des artistes
page 4 à 5
- **Les FRAC relèguent
les artistes au rang
de clients : extrait
de la conférence
de bresse**
page 5
- L'art
de la correspondance
avec la DAP
- **Précisions
sur les FRAC**
page 6
- **Les centres
de formation
de plasticiens
intervenant**
page 7
- **Télé Internet**
page 8

Au cœur des artistes

Allocution de Catherine Trautmann, ministre de la culture et de la communication. Conférence de presse sur la politique en faveur des arts plastiques du jeudi 10 février 2000

Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques mois, lors du deuxième congrès interprofessionnel de l'art contemporain à Tours, j'ai eu l'occasion de définir les grandes priorités de mon action pour le développement des arts plastiques. Parallèlement, j'ai donné mission au nouveau Délégué aux arts plastiques, Monsieur Guy Amsellem, de concevoir une charte de missions de service public pour les institutions d'art contemporain, d'inscrire fortement son action dans le cadre de la démocratisation culturelle, de définir les réformes prioritaires à mener pour le secteur de l'enseignement artistique, à la suite de l'état des lieux dressé par Monsieur Jacques Imbert, ainsi que d'engager une réflexion sur la modernisation de la délégation aux arts plastiques et son adaptation aux nouveaux enjeux de la déconcentration. C'est l'ensemble de ce dispositif que nous allons vous présenter avec Monsieur Guy Amsellem que je tiens, au préalable, à remercier pour l'excellent travail d'analyses, de propositions et de concertations avec les professionnels, qu'il m'a remis. L'année 2000 a commencé avec la réouverture de Beaubourg et s'achèvera avec celle du Palais de Tokyo. Elle sera jalonnée de moments forts comme la biennale d'art contemporain de Lyon et celle du design à Saint-Etienne, ou encore l'exposition La Beauté en Avignon.

C'est donc avec, pour toile de fond, cette grande vitalité de notre scène artistique que je veux développer aujourd'hui les enjeux de l'action publique définie par mon ministère.

Placer l'artiste au cœur de l'action de mon ministère tel est l'objectif fixé à la délégation aux arts plastiques.

La diversité des démarches créatrices n'est pas toujours connue et reconnue par les acteurs de l'art contemporain. C'est pourquoi, j'ai souhaité que la délégation aux arts plastiques mette en place un centre de ressources pour les artistes. Il aura pour mission

de mieux les informer sur les aides et allocations auxquelles ils peuvent prétendre, ainsi que de leur donner tous les renseignements en matière fiscale et sociale.

Rétablir le dialogue avec les artistes passe aussi par une association renforcée avec eux, pour mieux assurer la transparence des choix artistiques.

A titre d'exemple, comme je vous l'avais indiqué, un conseil scientifique constitué d'artistes, a été créé parallèlement à l'association de gestion du Palais de Tokyo, elle-même présidée par Pierre Restany ; ce conseil regroupe les artistes suivants : Martine Aballéa, Orlan, Annette Messenger, Daniel Buren, Bertrand Lavier, et Alain Jacquet. Il sera consulté sur l'ensemble de la politique artistique et culturelle de l'Association. Quant au Centre de recherche artistique du Palais de Tokyo, dont le but est d'offrir une formation professionnelle à de jeunes artistes, complémentaire à celle offerte par les écoles d'art, il sera dirigé par Ange Leccia.

Par ailleurs, il est indispensable de renforcer notre soutien aux partenaires privilégiés des artistes que sont les galeries et les salons. Leur rôle est essentiel pour accompagner les jeunes artistes en particulier. J'ai souhaité que les aides aux galeries françaises présentes à l'étranger dans le cadre des foires internationales soient accrues, de même que le nombre d'aides à la première exposition pour favoriser le travail de découverte engagé par nos partenaires. Ces mesures sont d'autant plus appropriées, que l'abaissement à 4,50 % (au lieu de 7 % précédemment) du taux de la taxe forfaitaire sur les plus-values réalisées sur les ventes des galeries est entré en vigueur. Elles contribueront au développement du marché intérieur. Je suis convaincue que la position ferme du gouvernement français pour la mise en oeuvre la plus rapprochée possible d'une harmonisation fiscale européenne aura des conséquences favorables à l'équilibre du marché de l'art.

Je le souligne à nouveau, le travail mené parallèlement par les salons d'artistes est une force pour notre pays. Je confirme, devant vous, mon engagement à leur apporter des aides complémentaires, au titre du prochain budget, pour faciliter leur accueil sur d'autres sites, le quai Branly devenant indisponible du fait du lancement des travaux du futur musée.

Afin de sensibiliser plus largement les publics à l'art contemporain, la délégation a renforcé et diversifié les actions permettant un rapprochement entre les artistes et la population.

Je ne peux que me féliciter de la contribution active des Frac et des centres d'art pour atteindre les objectifs de la politique de démocratisation culturelle. Leurs moyens seront, dès cette année, accrus. Près de 90 postes de médiateurs, la plupart chargés des publics, ont été créés au titre du programme « nouveaux services, nouveaux emplois ». Ces emplois-jeunes ont permis de développer de nombreux services pédagogiques et des publics, et d'optimiser l'action des lieux d'art contemporain. Le chiffre de 150 emplois devrait d'ailleurs être atteint fin 2000. La délégation aux arts plastiques a parallèlement défini des programmes pluriannuels de formation pour ces emplois jeunes. Je constate que la qualité du travail mené, conjugué à un effort constant en matière de prospection et de soutien à la diffusion du patrimoine contemporain, se mesure par l'augmentation de la fréquentation de l'ensemble des institutions d'art contemporain. Le développement de plusieurs Frac, qui entrent dans une phase importante de leur histoire, comme le Frac Pays-de-la-Loire à Carquefou, l'Espace d'art moderne et contemporain à Toulouse, le Frac Lorraine à Metz ou encore le Frac Centre à Orléans, permettra de renforcer cet objectif en faveur des publics.

L'application de la convention signée entre le Ministère de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie et mon ministère a également permis de renforcer les liens entre les établissements scolaires et les institutions culturelles. C'est pour compléter cette action que j'ai proposé la création des centres de formation de plasticiens intervenants.

Quatre centres sont programmés pour la rentrée 2000-2001,

l'un au sein de l'école nationale de Bourges et les trois autres dans des écoles municipales : Amiens, Marseille et Strasbourg. Au total, une centaine de plasticiens pourront suivre cette formation qui leur sera très utile pour contribuer aux programmes des ateliers

d'expressions artistiques mis en oeuvre dans les lycées.

La collaboration visant à encadrer et bonifier les pratiques amateurs, entre les associations d'éducation populaire, et les professionnels de l'art contemporain est une évolution positive qui favorise l'accès d'un plus grand nombre de nos concitoyens à la connaissance de l'art contemporain. La démocratisation culturelle de l'accès et des pratiques de l'art contemporain se concrétise aussi par la présence de l'art dans l'espace public. Les efforts conjugués des collectivités locales et de l'État se sont considérablement accrus ces derniers mois comme le montre l'important programme de commandes publiques lié à l'implantation de tramways dans plusieurs grandes villes : Nantes, Montpellier, Orléans, Rouen, Strasbourg. Il en est de même pour le projet exemplaire de design urbain intitulé « Mobilier Route » conçu par le designer Maarten Van Severen, pour l'aménagement des voies d'accès du Pont du Gard et l'accueil du public.

Je souhaite qu'entre l'art qui investit l'espace, et l'architecture qui le module, une coopération plus affirmée s'instaure.

C'est le nouvel axe de travail de la délégation aux arts plastiques en matière de commande publique qui s'inscrit dans une perspective plus urbaine et plus conforme aux priorités gouvernementales. C'est aussi dans cette perspective que s'inscrit le projet de parc de sculptures du Jardin des Tuileries dont la deuxième phase permettra de présenter, dès le mois de mai prochain, la diversité des courants contemporains de la création. Elle regroupera notamment des artistes majeurs comme Giuseppe Penone, Lawrence Weiner, Carl André, François Morellet, Daniel Dezeuze et Louise Bourgeois.

L'autre ambition du plan de développement des arts plastiques dans notre pays concerne le renforcement des enseignements artistiques. Sur la base du travail de réflexion mené par Monsieur Jacques Imbert, trois priorités ont été définies en faveur des étudiants, des enseignants, et des écoles.

L'application du plan social étudiant a été largement engagée, en particulier à travers la revalorisation des bourses. Une mesure nouvelle de 7,5 M.F. en 2000 a permis de porter leur montant annuel à 16.000 F, soit une augmentation de plus de 10% en deux ans, alors même que le nombre de boursiers a augmenté de plus de 10% pendant la même période.

Au titre des formations, il m'apparaît indispensable de créer de véritables 3^{ème} cycles menant à une validation commune université-culture, comme celui qu'envisage l'Ensba. Dès la rentrée prochaine plusieurs modules de recherches seront en fonction ; ils permettront d'accroître les échanges européens entre les écoles.

L'amélioration du statut et de la carrière des enseignants des écoles nationales a fait l'objet de réflexions de mon administration. Il s'agit aussi de leur donner du temps pour se consacrer à des activités de recherche. J'ai demandé que la concertation avec les représentants du personnel et les partenaires interministériels se poursuive, pour que des propositions soient formulées lors de la prochaine rentrée universitaire. J'ai souhaité que parallèlement, la situation des vacataires enseignants et techniciens des écoles nationales soit améliorée. Le nouveau mode de calcul de leur temps de travail aura une incidence très substantielle sur leur traitement tout en leur donnant une plus grande stabilité.

Le renforcement des moyens alloués aux écoles d'art se poursuivra en 2000. Je rappelle que les subventions aux établissements municipaux sont passées de 81 M.F. en 1998 à près de 100 M.F. cette année, soit plus de 20 % d'augmentation. L'intervention de l'État dans le financement des écoles n'est pas fondée sur des clés de répartition a priori, mais tient compte de leur ouverture au monde de l'entreprise, des liens qu'elles tissent avec l'université et de leur rôle de médiation au sein des villes. J'insiste aussi sur leur capacité à mettre en oeuvre les cursus de 3^{ème} cycle que j'évoquais il y a quelques instants.

Ce sont d'ailleurs tous ces critères de mise en oeuvre qui ont été retenus dans le cadre des négociations des contrats de plan État-Régions. Plus d'une quinzaine de régions ont inscrit cette action, permettant ainsi d'accompagner les collectivités locales et l'État dans leur effort. C'est une première qui prouve l'intérêt que portent l'ensemble des partenaires à la formation artistique de haut niveau et à son impact économique.

Comme je vous l'avais annoncé, il y a quelques mois, je souhaitais qu'un projet de charte de missions de service public pour les institutions d'art contemporain soit élaboré ; ce document qui figure dans le dossier de presse est la première version que j'ai soumise à l'examen du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel. Je laisserai le soin à Guy Amsellem de vous le commenter ; c'est un acte important qui

confirme l'engagement de l'Etat en faveur de la création et qui rappelle les fondements de l'intervention publique.

Aujourd'hui comme hier, l'Etat et ses partenaires doivent garantir la liberté de création sous toutes ses formes et prendre en compte le risque inhérent à toute création. Il y a ici ou là des velléités d'entraver cette liberté du créateur, je tiens à dire que celles et ceux qui s'engageront à nos côtés, par le biais de conventions d'objectifs, ne pourront déroger aux principes fondamentaux de liberté d'expression définis par la charte de mission de service public ; si tel était le cas, je demanderais au délégué aux arts plastiques et aux représentants de l'Etat en région de se désengager financièrement. Car face aux menaces exercées sur la création, je ne serai pas un Ministre du compromis, il faut que chacun le comprenne et mesure la portée de ses actes. Le dernier point que j'évoquerai avec vous, avant de répondre à vos questions, c'est l'enjeu de la modernisation de l'administration du minis-

tère et des structures de pilotage de l'action publique.

J'avais invité Guy Amsellem et ses équipes à mieux intégrer les conséquences de la déconcentration dans l'organisation de la délégation aux arts plastiques et du centre national des arts plastiques. Le nouvel organigramme qu'il a conçu, actuellement en cours d'approbation par le ministère de la fonction publique, a pour objet de mieux positionner les fonctions de conception et d'évaluation des politiques publiques. Il remet l'artiste et les publics au coeur des préoccupations de l'administration; une meilleure attention est accordée à la complémentarité entre les services administratifs et l'inspection. Cette évolution de la délégation s'accompagne d'un projet de réforme de l'établissement public du Centre national des arts plastiques. Une concertation approfondie a été engagée avec les personnels et les administrations concernées. Tout doit être fait pour valoriser les services du CNAAP à commencer par les manufactures nationales. Lors de notre dernier rendez-vous à Tours, j'avais ouvert les grands chantiers pour l'an 2000 en confiant le

soin à Guy Amsellem de mener toutes ces réflexions et de définir des propositions d'actions. Je viens de vous présenter ce que je considère comme la première étape du programme de consolidation et de développement du secteur des arts plastiques. Il y en aura d'autres, **elles nécessitent des moyens complémentaires et constitueront une priorité budgétaire en 2001.**

La vie culturelle de ce pays prend sa source dans la création, les artistes plasticiens y contribuent avec originalité et talent, ils renouvellent les formes d'expression artistique et nous apportent une grande part d'invention et d'imagination qui caractérise notre culture.

J'ai le sentiment qu'ensemble nous sommes en train de réussir un pari particulier à notre pays que d'aucuns croyaient impossible, celui de redonner à la création contemporaine une véritable ambition, en consolidant les acquis et en la dotant des moyens d'une dynamique de développement. C'est l'objectif qu'il nous faut poursuivre avec l'aide de tous nos partenaires.

COMMENTAIRE

Après quelques mois, comprenez après un an et trois mois, Catherine Trautmann s'exprime pour la deuxième fois sur les arts plastiques. Les grandes lignes de son allocution sont dans le droit fil de celle du Congrès de Tours, nov. 1998 : soutien à l'art contemporain et à ses structures, charte de mission de service public pour les institutions, revalorisation de l'enseignement artistique, modernisation de la DAP. A la lecture du dossier de presse, on s'aperçoit que la plupart de ces chantiers n'ont pas encore atteint la phase finale. Le piétinement serait-il le pas cadencé de la DAP ? Etait-ce une séance de vœux pieux, ou une simple réponse aux impatiences, ou encore un dernier baroud pour vaincre les résistances ? Pour camoufler cette vive lenteur, on a ressorti l'étendard du dialogue avec les artistes; il ne trompe personne puisqu'il n'y a pas vraiment de dialogue, aucune instance de concertation n'ayant été mise en place avec les artistes sur aucun de ces sujets. Deux ans après la remise du pré-rapport sur l'enseignement artistique de la Commission Imbert, la situation n'a pas évolué. Les enseignants des écoles nationales d'art, qui ont manifesté devant le ministère le 19 novembre dernier, attendent toujours

l'amélioration de leur statut : des propositions doivent à nouveau être formulées pour la prochaine rentrée scolaire; les orientations retenues semblent actuellement s'orienter non plus vers le statut des assistants des écoles d'architecture mais vers celui des professeurs agrégés. Quant aux enseignants des écoles territoriales, il n'en n'est plus question. La grande réforme de l'enseignement artistique a vécu, si personne ne l'avait déjà compris. La modernisation de la DAP doit accoucher d'un nouvel organigramme, "actuellement en cours d'approbation".

Il est conçu en fonction des destinataires :

- a) les étudiants et enseignants,
- b) artistes et leurs partenaires (marché),
- c) les publics et les institutions de diffusion.

Fort bien, permettez juste une question : devant le déficit - ou l'incapacité ? - de délivrer une information, qui préviendra les artistes de ce changement des structures et sans doute de leurs interlocuteurs ? Aucune décision de créer un moyen de communication n'accompagne cette "impulsion nouvelle", malgré nos demandes.

Pour commencer, la DAP ne pourrait-elle pas diffuser le dossier de presse, qui contient un ensemble de données (sous forme de fiches) inaccessibles pour le commun des artistes ?

Pour ne pas désespérer les artistes : la mise en place d'un centre de ressources

"La réorganisation de la délégation réaffirme et montre par la création d'un département des artistes et des professions et d'un bureau du statut de l'artiste que l'artiste-créateur (sic!) est bien le sujet principal de l'attention que la DAP porte à la situation particulière des professionnels de l'art contemporain. La mise en place d'un centre de ressources apportera une information claire, actualisée, disponible sous différents formats (papier, en ligne, téléphonique) sur les aides et allocations en direction des artistes ainsi que de l'ensemble des professionnels de l'art contemporain. [...] Une réflexion est menée en collaboration avec les représentants des artistes (syndicats et organisations professionnelles) afin que les demandes des artistes et des professionnels puissent être recueillies et servir de base aux services que mettra en place la DAP. La Maison des Artistes a mis en place dès le début de l'année 2000 une consultation juridique par téléphone avec le soutien financier de la DAP. Les questions posées par les artistes seront réunies sous forme de fiches. Les collaborations avec les organisations de professionnels, associations ou autres, travaillant sur l'information des artistes seront développées : renseignements juridiques, droits d'auteur, droits fiscaux ou sociaux. [...] Un travail de fond sera conduit sur le droit d'auteur sur internet avec les autres directions du Ministère. [...] Dans les DRAC, des centres de ressources à destination des artistes et de l'ensemble des professionnels, seront mis en place de façon progressive comme celui installé depuis le début de l'année à la Friche de la Belle de Mai, à Marseille."

Extrait de la fiche n°1,
Dossier de presse

la place des artistes :

L'effet d'annonce - par la ministre elle-même au cours de sa conférence de presse - devait être la trace visible du dialogue renoué avec les artistes. Ainsi six artistes avaient donné leur accord pour siéger dans "un organe consultatif d'un nouveau type" (sic) : le "comité scientifique" (resic) composé d'artistes du futur centre d'art du palais de Tokyo. Martine Aballéa, Daniel Buren, Alain Jacquet, Bertrand Lavier, Annette Messenger et Orlan formeraient la garde rapprochée des deux directeurs. L'exercice de verrouillage était parfait. Pour la présidence de l'association, on est allé chercher le grand père Restany et pour le comité d'artistes, les parents putatifs. Que personne ne bouge : photo de famille.

Savoir-faire

Peine perdue. Deux jours après la conférence de presse, Libération publiait un papier indiquant que ces artistes avaient appris leur nomination en lisant leur quotidien favori. La semaine suivante, on apprenait que deux artistes avaient refusé le siège qui leur était offert. Ils étaient aussitôt remplacés dans cette illustre académie par Michel François et Raymond Hains.

La plainte de la DAP sur ce raté se résume à une erreur de communication. La "femme de ménage de la République", ainsi que se nommait lui-même récemment Denys Zacharopoulos (La Gazette du Centre Morbihan, 2 avril 1999) pensait que les deux directeurs du palais de Tokyo avaient obtenu l'accord des artistes et réciproquement.

Lapsus

C'est en fait un véritable lapsus révélateur qui dévoile la continuité de la politique des arts plastiques vis à vis des artistes : incapacité de communication, non respect des artistes, et surtout la volonté de trouver une porte de sortie à cette promesse idiote de créer un comité d'artistes. Il révèle également aux naïfs, s'il en reste, les dérapages des modes de

cooptation. On nomme, on ne demande l'accord qu'ensuite, après tout ce ne sont que des artistes qu'on «balaye» dans un sens puis dans l'autre au gré des nécessités ou des passions présentes. Que certains de ces nominés n'aient pas refusé, montrent la dimension de leur amour-propre dans le miroir de leur dépendance.

La leçon se répète. C'est ainsi que "dans un souci de transparence et de professionnalité de l'expertise, la DAP associe les artistes et leurs représentants aux instances de décision et de consultation..."

Nous en revenons toujours aux mêmes questions : comment et au nom de qui, des plasticiens, invités à partir d'on ne sait quelle représentativité si ce n'est celle de la visibilité de leur propre projet personnel, peuvent parler ? Comment et avec quels moyens, ces artistes peuvent faire part de leur expérience, du fonctionnement, ou encore des débats de ces commissions ? Voici la transparence invoquée devenue le privilège de ceux qui les côtoient...

Inquiète de ce tohu-bohu, la DAP a publié un tardif communiqué de presse qui précise les critères de choix : " Les artistes, membres du Conseil scientifique, ont été choisis non pas en fonction de leur représentativité, mais pour la dimension de leur œuvre, la diversité de leurs démarches, leur engagement dans la communauté artistique et l'importance qu'ils attachent à la transmission." Quels engagements dans la communauté artistique et la transmission (de quoi ?) quand on est déclaré non représentatif ?

Pantalonnade

Le désir de se débarrasser de la promesse de la présence des artistes au Palais de Tokyo s'illustre aussi dans le tour de passe-passe la mission qui avait été dévolue à ce comité : "permettre un dialogue permanent avec la communauté artistique". Elle s'est métamorphosé en "Il [le comité] est consulté sur la politique artistique et culturelle de l'Association" ou plus précisément dans le dernier communiqué de presse : "Cet organe est une ins-

une rose sans épines

tance de réflexion sur les questions artistiques et professionnelles concernant la création contemporaine et le contexte dans lequel elle se développe. Lieu d'échanges et de débats, il contribuera à l'analyse de la situation artistique française et internationale." L'ambition du dialogue, qui est serinée en permanence, s'est transformée en pantalonade !

FRAC, la confiscation de l'art contemporain

Pour répondre à notre question, posée au cours de sa conférence de presse, sur le faible nombre d'artistes dans l'ensemble des comités d'achat des FRAC (deux exactement, voir page 6), Mme Trautmann s'est tournée vers M. Amsellem en lui demandant "s'il est prévu de changer ou de modifier la représentativité" dans la future mouture des FRAC. Guy Amsellem n'a répondu qu'en égrenant la liste des

noms d'artistes dans les instances nationales. Fin de non recevoir à une question embarrassante. Quant à M. Latreille, président de l'association des directeurs de FRAC, (voir encadré ci-contre) nous le remercions d'avoir repris si joliment notre question. Nous savons maintenant à quoi nous en tenir : il a dénié aux artistes toute capacité d'expertise en contradiction complète avec le discours de la Ministre, qui l'a d'ailleurs aussitôt mouché. Il a sans doute considéré que l'allocution de la ministre ne s'adressait pas à lui et que la préservation d'un art contemporain confisqué faisait partie de la charte de mission de service public. Rappelons-le encore une fois : les artistes ont toujours constitué le premier cercle d'expertise. Ils devraient être présents dans toutes les commissions et à parité avec leurs partenaires. Qu'en serait-il dans les autres professions si la présence des acteurs professionnels était systématiquement écartée ?

Extrait de la conférence de presse

Après notre question sur la présence des artistes dans les comités des FRAC, M. E. Latreille, président de l'association des directeurs de FRAC prend la parole : il y a effectivement "assez peu d'artistes [dans les comités techniques des FRAC]. Ce n'est pas une volonté d'exclure les artistes des comités techniques; mais tous les artistes sont potentiellement des gens à qui nous pouvons nous intéresser pour des acquisitions. Et il paraît logique qu'ils ne sont pas forcément eux-mêmes, si vous voulez, en position d'observation de la scène artistique dans sa globalité et que ce soit plutôt des experts [...] qui fassent les choix."

[en aparté, Catherine Trautmann se tournant vers Guy Amsellem : " Ça, c'est un vieux débat ". Guy Amsellem : "Eux, ils mettent plutôt des experts que des artistes dans leurs comités techniques"; C. Trautmann : "Moi, je pense que cela vaut la peine d'avoir aussi des artistes"]

Mme la Ministre reprend la parole : " Si vous voulez mon point de vue sur ce point parce que c'est un vieux débat... Pour revenir à ce qui est tenté, expérimenté à propos du Palais de Tokyo, je pense qu'il est important que des artistes soient aussi présents par rapport même à l'approche du débat du choix sans qu'ils soient forcément mêlés de soutenir tel ou tel artiste ou tel ou tel courant, ce qui peut être préjudiciable pour tout le monde. On ne peut pas mettre les artistes dans une situation piégée. [...] J'ai toujours été frappé dans le fonctionnement de nos instances de décision au plan des collectivités territoriales, voir même de l'Etat, de la difficulté qu'il y a à prendre en compte la parole des artistes au bon moment. Au fond c'est vrai qu'ils s'expriment quand ils viennent défendre un dossier, une œuvre ou qu'ils répondent à une commande publique, mais ce n'est pas le seul moment où on doit les entendre, me semble-t-il. [...] Je pense que les artistes ont leur place et qu'il faut pouvoir la prendre en compte dans ce qui les concerne au delà même de leur place ou non dans les institutions qui peuvent les acheter, etc... [...] C'est vrai que votre question est une question qui me préoccupe aussi par rapport à ces lieux qui ne sont pas forcément toujours ouverts."

La présence des artistes dans les instances consultatives auprès de la Dap et des établissements placés sous sa tutelle ou en régions

Centre national des arts plastiques

Conseil d'orientation : Patrick Bailly Maître Grand, Yan Pei-Ming, Bruno Carbonnet, Bernard Moninot, Christian Jaccard.

Conseil d'administration : Patrick Bailly, Maître Grand, Yan Pei-Ming, Alain Girel.

Fonds d'incitation à la création

Commission édition : Claude Closky.

Allocation de recherche et de séjour : Jérôme Basserode.

Fonds national d'art contemporain

Commission arts plastiques :

Jean-Marc Bustamante, Xavier Veilhan.

Commission photographie :

Stéphane Couturier, Joachim Bonnemaison.

Commission arts décoratifs :

Olivier Gagnère, Kristian Gavoille.

Jury de l'Académie de France à Rome :

Suzanne Lafont.

Commission nationale de la commande publique :

Tony Brown, Monique Frydman.

Comité scientifique du Palais de Tokyo :

Martine Aballéa, Daniel Buren, Michel François, Alain Jacquet, Raymond Hains, Orlan .

Fonds Régionaux d'Art Contemporain,

Comités techniques :

Malone en Basse-Normandie, Cristani en Corse

Enseignement

Le Studio/Ecole du Fresnoy : Alain Fleischer

Ecoles d'art : Patrick Raynaud (Cergy) -

[La DAP ne cite pas les directeurs des écoles territoriales : A. Snyers (Amiens) et quelques autres...]

Centre de recherche et d'essais artistiques

(Palais de Tokyo) : Ange Leccia (Cergy)

Echange de bons procédés, n°: 1

Aller-retour avec la DAP

L'aller a été rapide, le retour laborieux. Nous ne saurons pas pourquoi il n'est pas possible de nous communiquer la liste exacte et complète des membres des comités techniques des FRAC. Cette liste légitimerait-elle les rumeurs ? Dessinerait-elle une chasse gardée ? La DAP préfère-t-elle les reproches d'opacité ? Nous constatons cependant que seuls deux artistes siègent dans ces comités techniques : encore une fois, on dénie la capacité évidente d'expertise des artistes.

Madame Françoise Ducros
Inspecteur de la Création artistique
D.A.P.

Paris, le 19 avril 1999
Madame,

Suite aux nombreuses demandes de nos adhérents et dans la crainte de diffuser des informations erronées, le Comité des artistes-auteurs plasticiens (CAAP) se tourne vers vous, qui êtes en charge au sein de la DAP des relations avec les FRAC pour prendre connaissance d'un certain nombre de points concernant le fonctionnement des FRAC :

- Pourriez-vous nous faire parvenir la liste complète des membres des Comités techniques (Commissions d'achat) des FRAC ?

- Les membres de ces Comités techniques sont choisis et désignés par qui ? Pour combien de temps ? Qui peut faire acte de candidature à ces Comités techniques ?

- Quelle est leur mission exacte ?

- Sont-ils rémunérés pour cette mission ?

- Combien d'artistes font-ils partie de ces Comités techniques ?

En vous remerciant à l'avance de votre réponse, nous vous informons que nous publierons ce courrier ainsi que votre réponse dans le prochain numéro de notre bulletin, L'info Noir / blanc.

Veillez croire, Madame, à l'expression de nos salutations distinguées.

Chloé Coursaget
Secrétaire général

Madame Chloé Coursaget
Comité des artistes-auteurs plasticiens

13 déc. 1999

Madame,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 12 juin dernier dont j'ai pris connaissance avec attention.

En réponse à votre demande, je vous prie de trouver ci-joint les informations sur les comités techniques d'achat des FRAC :

Les Comités techniques d'achat sont composés de cinq à sept membres *le Directeur du Fonds régional d'art contemporain et quatre à six membres extérieurs bénévoles choisis pour leurs compétences scientifiques*, conservateur, critique d'art, conseiller aux arts plastiques, directeur de structures, collectionneur, très rarement des artistes (ex : M. Malone en Basse-Normandie, M. Cristani en Corse, ou certains directeurs d'associations d'artistes).

Les membres extérieurs, non rémunérés pour cette mission, sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur et après consultation du Président du Conseil régional et du Délégué aux arts plastiques.

La mission du Comité technique d'achat met en œuvre la politique d'acquisition définie par le projet artistique du Directeur et approuvée par le Conseil d'administration dans le cadre de ses grandes orientations.

Le Directeur du Fonds régional d'art contemporain anime le Comité technique d'achat, en assure le secrétariat et rassemble les propositions d'achat qu'il présente devant le Conseil d'administration. Les membres du Comité technique d'achat peuvent éventuellement être appelés devant le Conseil d'administration.

En souhaitant que ce courrier réponde à votre attente, je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Guy Amsellem

Pour le Délégué aux Arts Plastiques, Le Délégué-adjoint, Philippe Geffré

Correspondre avec la DAP est un art de la patience. Quant aux réponses, c'est un art de la dilution et de la non réponse !

Trois exemples : la première lettre sur les FRAC a été envoyée à Madame Ducros le 19 avril 1999, une relance a été faite en juin, puis devant son silence persistant (c'est vrai qu'elle avait un livre à finir plutôt que de nous répondre), nous avons adressé copie de ces courriers à M. Amsellem le 27 septembre, pour une réponse incomplète datée du 13 décembre. Nous avons adressé de même un courrier à M. Zacharopoulos à propos du Comité scientifique du futur Palais de Tokyo le 4 novembre 1999, puis une relance le 22 décembre. Nous attendons toujours sa réponse. Nous lui adressons aujourd'hui même un troisième courrier. Troisième exemple, la réponse apportée à notre demande d'information sur les Centres de formation de plasticiens intervenants est composée d'un mot sybillin, de notre fax (depuis quand renvoie-t-on les documents reçus ?) et de la mauvaise photocopie d'un tableau arraché très nettement à un rapport. On devine tout le soin apporté à répondre à une association qui fait un travail indéniable d'information auprès des artistes - information que la DAP ne fait pas et n'a sans doute pas envie de faire...

Echange de bons procédés, n°: 2

Précisions sur les CFPI

à l'attention de Monsieur Jacques Imbert
Inspecteur général de l'enseignement artistique

Paris, le 22.12.1999

Monsieur l'Inspecteur général,

Suite à mon appel téléphonique auprès de votre secrétariat, nous vous confirmons le souhait du Comité des artistes-auteurs plasticiens d'informer ses adhérents sur la création des Centres de Formation d'Artistes Plasticiens Intervenants. Nous désirons faire connaître la création de cette formation ainsi que les formalités que les jeunes plasticiens intéressés doivent remplir pour y avoir accès.

Nous nous permettons donc de vous adresser une liste de questions pour préciser les informations qui nous semblent importantes à diffuser. Si vous constatez un manque essentiel dans cette trame, n'hésitez pas à compléter l'information.

Nous publierons ces informations dans notre prochain bulletin, L'Info Noir/blanc, dans le courant du mois de janvier.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur général, nos salutations distinguées.

Pour le CAAP,
Antoine Perrot

Questions à propos de la mise en place des Centres de Formation des Plasticiens Intervenants :

- 1) Vocation générale de ces centres de formation ?
- 2) Les centres pilotes sont mis en place dans quelles écoles d'art ? Ils pourront inscrire combien d'artistes dans leur formation ?
- 3) Quel est le contenu de la formation envisagée ?
- 4) Cette formation est ouverte à des artistes ayant quel profil ? Sera-t-elle ouverte à tous les artistes ou de manière prioritaire à des artistes dont la situation sociale est précaire ?
- 5) Pendant la durée de la formation, est-ce que l'étudiant ou le stagiaire bénéficiera d'une prise en charge (rémunération, couverture sociale) ?
- 6) Est-ce une formation diplômante ? Avec quelle équivalence ?
- 7) Quels seront les débouchés ? Est-ce qu'une structure d'aide pour trouver un emploi en relation avec la formation suivie sera mise en place ?
- 8) Quelle information sur cette formation sera développée auprès des collectivités territoriales ou des associations partenaires de ces dernières ?
- 9) Formalités :
 - A qui s'adresser pour s'inscrire ?
 - Quel diplôme faut-il posséder pour s'inscrire ?
 - Fourchette d'âges ?
 - Quels autres formalités ou documents seront demandés ?

Le 28 janvier 2000

Monsieur,

Suite à votre demande exprimée par fax, veuillez trouver une fiche concernant les Centres de formation de plasticiens intervenants. Les CFPI seront créés à titre expérimental au cours de l'année 2000 dans les quatre écoles citées dans ce document, et une évaluation mise en place.

Je vous prie de bien vouloir agréer l'assurance de ma considération distinguée.

Le Délégué-Adjoint aux Arts Plastiques
Philippe Geffré

CENTRES DE FORMATION DES PLASTICIENS INTERVENANTS

Finalité :

Apporter à des plasticiens, encore étudiants ou déjà engagés dans la vie professionnelle, une formation complémentaire à leur pratique artistique fondée sur l'acquisition de compétences didactiques et de capacités réflexives appliquées à la création contemporaine, et les préparer à intervenir dans des ateliers publics, en milieu scolaire entre autres.

Conditions d'accès :

Cette formation s'adresse à des plasticiens familiarisés avec la pratique artistique, qu'ils soient élèves en écoles d'art, intervenants dans les écoles, collèges, lycées, ateliers publics, agents titulaires de la fonction publique territoriale ou non. La sélection des candidats privilégie la connaissance pratique des moyens d'expression artistique.

Formation :

La formation associe aux ateliers de pratique artistique la didactique, la recherche artistique et l'approche du terrain d'intervention sous forme de rencontres et de stages. Son volume horaire est de 400 heures maximum sur une année [320 heures selon le dossier de presse, NDLR], réparties sous forme de modules d'une semaine par mois sur 8 à 10 mois.

Validation :

Un Certificat de plasticien intervenant sera délivré à l'issue de la formation. Il sera nécessaire pour l'obtenir de suivre l'intégralité de la formation, de présenter un rapport de stage et un mémoire de recherche.

Débouchés :

Les plasticiens intervenants seront amenés à intervenir dans des lieux diversifiés, associations, ateliers d'expression artistique en milieu scolaire, etc. L'ouverture à la création exige que ces interventions ne deviennent pas une spécialisation professionnelle. Le lien avec la pratique artistique doit demeurer prépondérant.

Mise en place :

4 écoles supérieures d'art serviront de sites d'expérimentation au cours de l'année 2000: Amiens, Bourges, Marseille et Strasbourg. Ces écoles accueilleront chacune 20 élèves au maximum pour cette formation.

Soyons modernes

Pour une autre information

L'émission tv sur internet, "Artiste, dites-vous ?", vous propose une autre manière de vous informer. Elle développe une information de proximité sur des thèmes ignorés par d'autres supports. Elle privilégie l'engagement et la responsabilité des acteurs de l'art contemporain plutôt que la médiatisation des faits accomplis.

A voir :

Emission du 23 mars, 14h - 14h30 :

"L'invention des femmes" ou l'activité de création des femmes et leur place trop souvent occultée dans le développement de la culture. Invité : Marie-Hélène Dumas, directrice de la revue L'évidence, et commissaire d'exposition.

Emission du 9 mars, 14h - 14h30 :

Le droit d'auteur. Maître Jean Martin explique sa tentative de créer une jurisprudence au pénal (tribunal correctionnel) à propos de la défiguration d'une sculpture de Marcel Petit. Maître Agnès Tricoire parle plus longuement de la reconnaissance et des détournements du droit d'auteur jusqu'au sein des institutions dévolues à l'art contemporain.

A revoir :

Emission du 24 février : De nouveaux espaces consacrés à l'art contemporain surgissent dans Paris. Invités : Eric Corne, artiste et Président du futur centre d'art du Plateau dans le 19ème arrdt ; Frédéric Vincent, artiste et responsable d'Immanence dans le 15ème arrdt..

Emission du 10 février : Extraits et commentaires de la conférence de presse de Catherine Trautmann sur sa politique en faveur des arts plastiques.

Emission du 27 janvier : Dans quelle sphère se situe l'engagement des artistes ? Sous quelle forme et avec quelles pratiques ? Christophe Le François, qui développe une activité artistique de proximité, un « murmure de quartier », témoigne des difficiles conditions de cet exercice.

"ARTISTE, DITES-VOUS ?"**L'émission tv du CAAP**

adresse : "www.canalweb.net"

En différé, choisir rubrique "Culture", puis l'icone de l'émission, puis "différés".

Le Caap est une association créée dans un but d'intérêt général, pour la défense et la promotion de l'activité professionnelle d'artistes auteurs plasticiens, notamment pour toutes les questions relatives aux droits de propriété artistique applicable aux plasticiens ainsi que pour tous les problèmes concernant le régime juridique de ces artistes (censure, contrats/galleries, maison des artistes...). Le Caap est une organisation professionnelle créée par et constituée d'artistes plasticiens et de personnes impliquées dans le milieu de l'art et dont les motivations sont : la diffusion d'informations, la valorisation et la défense des intérêts moraux et matériels des artistes-auteurs plasticiens, en dehors de tout débat esthétique.

L'Info Noir/blanc

ISSN 1277-166X - Dépôt légal février 2000

Achévé de rédiger le 20 février 2000

Bulletin du Comité des artistes-auteurs plasticiens - Caap - 187 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris

Tél. (répondeur) : 01 48 78 32 52

Fax : 01 42 81 14 29

mail : adv@paris-mail.com

Directeur de publication : J. Farine

Rédacteur en chef : Antoine Perrot

Conception graphique :

Bruce Clarke / Jacques Farine

Comité rédactionnel :

Chloé Coursaget,

Dominique Dufau,

Jacques Farine,

Jérôme Glicenstein,

Christophe Le François,

Katherine Louineau,

Antoine Perrot

INFORMATION / REGION ILE-DE-FRANCE

Le bureau des ateliers est transféré depuis le 1 janvier 2000 à la :
Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France
Service des arts plastiques
98, rue de Charonne, 75011 Paris
tél : 01 56 06 50 10

CAAP

Bulletin du Comité
des Artistes-Auteurs Plasticiens
187 rue du Faubourg
Poissonnière 75009 Paris
Tél. : 01 48 78 32 52
Fax : 01 42 81 14 29
L'Info Noir/blanc - N° 18
février 2000

Profession :

Signature :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

E-mail :

 Membre adhérent

Je souhaite adhérer à l'association et recevoir son bulletin *L'Info Noir/blanc*, je joins donc le règlement de ma cotisation annuelle de 250 francs par chèque.

 Membre bienfaiteur

Je souhaite soutenir l'action de l'association et recevoir son bulletin *L'Info Noir/blanc*, je joins donc un chèque d'un montant supérieur à 250 francs.

J'autorise l'association à inscrire mon nom à son comité de soutien.

Je n'autorise pas l'association à inscrire mon nom à son comité de soutien.

 Personne morale adhérente

Nous souhaitons adhérer à l'association et recevoir son bulletin *L'Info Noir/blanc*, nous joignons le règlement par chèque de notre cotisation annuelle de 600 francs.

Adressez vos règlements au Caap - 187 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris -
- A l'ordre de : Caap - Comité des artistes-auteurs plasticiens